

Les PME dans les Iles de l'Union Européenne

Un combat permanent contre les handicaps de l'insularité.

Enquête auprès des CCI insulaires de l'Union Européenne
Délégation Régionale de Corse
Rapport de présentation – (juillet 2002)

Depuis plusieurs années, les Chambres de Commerce de Corse se sont largement mobilisées pour plaider en faveur de la mise en place de dispositifs dérogatoires indispensables à l'émergence d'un véritable développement économique durable et équilibré.

Les Entreprises corses sont, en effet, confrontées à des contraintes spécifiques induites par l'insularité qui perdurent et risquent de s'amplifier avec l'accélération du processus d'uniformisation et d'élargissement européen.

Des politiques de développement économique soutenues par les Etats et l'Union Européenne ont été mises en oeuvre dans la quasi-totalité des régions insulaires.

Il est certain que l'entrée des pays de l'Est dans l'Union Européenne, qui a pour effet immédiat d'abaisser la moyenne communautaire du PIB par habitant, entraînera ipso facto, si aucune décision n'est prise avant 2006, l'exclusion, d'une manière générale, des régions insulaires de l'objectif n° 1.

Elles perdront aussi une large part du volume des fonds structurels dont elles bénéficient actuellement. Les plafonds d'aides aux entreprises seront diminués, certaines dérogations mises en cause.

Elles subiront également de plein fouet la privatisation des services publics, alors même que ce type de service ne saurait être rentable ou concurrentiel à l'échelle d'un marché insulaire.

Deux importantes études sur les régions insulaires sont ou seront disponibles sous peu :

► « Au large de l'Europe », réalisée par Eurisles à l'initiative de la Commission des îles de la CRPM, parue en juillet 2002 ;

► « Analyse des Régions insulaires de l'Union européenne », réalisée par le Consortium Planistat Europe et BRADLEY DUNBAR ASS à l'initiative de la DG REGIO, qui paraîtra dans quelques semaines.

Dans ce contexte et partant de leur connaissance des problèmes propres aux entreprises et à l'économie corse, avec l'appui du Comité technique du réseau INSULEUR, des Chambres de Commerce corses à travers leur délégation régionale ont initié une enquête auprès de l'ensemble des Chambres de Commerce insulaires adhérentes ou non au réseau.

Cette enquête établie à partir d'un questionnaire traitant des handicaps de l'insularité fait émerger trois grands thèmes :

- 1 ■ la nature et l'importance des handicaps structurels,
- 2 ■ l'adéquation et la performance des dispositifs d'aides publiques aux entreprises,
- 3 ■ l'adéquation de la politique des transports.

Seize Chambres de Commerce ont répondu, elles recouvrent un champ géographique de treize régions insulaires : Aland, Baléares, Canaries, Corse, Crète, Guadeloupe, Iles ioniennes, Martinique, Nord Egée, Réunion, Sud Egée, Sardaigne, Sicile.

Les résultats de ces travaux d'enquête seront présentés lors du Forum de Cagliari, les 14 et 15 novembre 2002, au cours duquel la DG REGIO et Eurisles présenteront les résultats de leurs études.

Il sera à cette occasion particulièrement intéressant de mettre en perspective, d'une part l'expérience de terrain issue de l'enquête réalisée auprès des CCI insulaires et, d'autre part, l'approche statistique et analytique adoptée par la DG REGIO.

Synthèse des résultats de l'enquête

Des caractéristiques communes à toutes les Iles

La première remarque consiste à indiquer que les situations des Iles européennes sont très diverses.

Pour autant, nous avons dégagé un certain nombre de caractéristiques communes :

- ▶ Toutes les CCI qui ont répondu à l'enquête, à l'exception de la CCI d'Aland, proposent des mesures concrètes et spécifiques à leur territoire pour assurer le développement économique et compenser les handicaps de l'insularité.

- ▶ 88 % des CCI insulaires interrogées identifient un ou deux secteurs d'activités très faiblement développés ou totalement absents dans la région. Elles considèrent que l'insularité freine le développement de ces secteurs qui constitue un handicap important au plan économique et social.

Toutes les CCI estiment que la conjoncture économique régionale est fortement dépendante du secteur dominant dont l'importance n'est pas en général le fruit d'une politique volontariste.

Ceci veut dire que la conjoncture économique régionale des Iles apparaît nettement moins dépendante de la conjoncture générale nationale ou internationale que de la bonne santé des secteurs dormants.

La spécialisation économique des Iles et la rupture physique du territoire tendent à les exclure du grand marché intérieur.

La prépondérance du secteur public constitue une caractéristique commune et contribue à rendre les Iles vulnérables à toutes politiques d'austérité et de réduction des dépenses publiques.

Enfin, toutes les CCI interrogées estiment que la plupart des secteurs d'activités subissent des handicaps compétitifs élevés ou très élevés.

Un impact limité des politiques de soutien au développement économique des Iles.

Toutes les CCI émettent une opinion globale plutôt mitigée concernant les politiques de soutien au développement économique mises en œuvre dans les régions insulaires dans le domaine de la réduction des surcoûts liés à l'insularité.

Elles considèrent que ces dispositifs n'ont que très légèrement produit des effets significatifs sur leur territoire durant les dix dernières années, malgré le fait qu'il concerne pratiquement l'ensemble des secteurs d'activités.

Si l'on rajoute à cela, les difficultés rencontrées par les PME pour accéder aux divers programmes communautaires et aux aides contractualisées, la lourdeur des étapes administratives et les retards de paiement de ces aides, on comprend mieux le sentiment des PME à l'égard de ces dispositifs.

Pour ce qui est du domaine fiscal, peu de régions insulaires bénéficient de dispositifs dérogatoires.

Celles qui en bénéficient en sont globalement satisfaites car ils contribuent à compenser de manière conséquente les handicaps de l'insularité et sont, du point de vue administratif, de mise en œuvre facile.

Les CCI interrogées considèrent également que les dispositifs de soutien au Financement sont peu satisfaisants.

La plupart des régions concernées par l'enquête font état de dispositifs de soutien au financement des entreprises : prêts à caractère public, dispositifs de contre garantie, modification de taux d'intérêts, avances remboursables...

Malgré cela, le niveau de satisfaction des régions insulaires pour améliorer le financement des PME est relativement faible quant à ses performances.

Les limites de la politique des transports.

Quelles que soient l'importance et la qualité de la politique économique mise en œuvre dans une région insulaire, elle ne saurait avoir l'impact significatif en terme de développement si elle n'était accompagnée d'une politique adaptée dans le domaine des transports.

La majorité des Chambres de Commerce interrogées estiment que la libéralisation des transports n'a pas posé de problèmes importants et qu'elle a eu des effets plutôt positifs.

Pour autant, l'appréciation portée par les CCI des régions insulaires interrogées sur la performance des systèmes de transport est très critique qu'il s'agisse du transport aérien et du transport maritime, de passagers et de marchandises.

Elles constatent une offre de transport insuffisante, des niveaux tarifaires élevés constituant un frein au développement.

Elles considèrent par contre que d'une manière générale, les infrastructures de transport (ports et aéroports) sont de bon niveau.

Un effort important reste donc à faire pour améliorer, sur tous les plans, les communications aériennes et maritimes entre les Iles et le Continent.

En conclusion...

Cette enquête n'est qu'une étape à partir de laquelle d'autres collaborations pourront être envisagées permettant notamment l'élaboration de propositions communes, visant à améliorer la prise en compte des handicaps permanents des régions insulaires de l'Europe, territoires pour lesquels il apparaît indispensable d'améliorer l'efficacité des politiques tant européennes que nationales et territoriales.

La prise en compte de cette situation devra s'affirmer par l'adoption au niveau des institutions européennes de quelques décisions définissant le principe de :

- ▶ la création d'un objectif spécifique permanent pour les régions insulaires,
- ▶ la reconnaissance de leurs spécificités par l'octroi d'un statut dérogatoire global et permanent, prenant en compte tout à la fois, la diversité et l'évolution des situations pour chacune des régions insulaires,
- ▶ la mise en place d'un observatoire économique des Iles permettant d'effectuer les ajustements utiles des politiques à mettre en œuvre sur chacun de ces territoires insulaires.

Ces décisions permettront d'affirmer et de consolider la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne, y compris au bénéfice de territoires et de populations subissant des handicaps sévères et permanents.